



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une centrale photovoltaïque au sol

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc : 594 kWc Le projet n'est concerné par aucun classement au titre des nomenclatures ICPE et IOTA.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SIBCAS est un établissement spécialisé dans la découpe de viandes. Le site dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter, en date du 27/09/2002, au titre de la nomenclature des Installations classées. Il est notamment soumis à l'enregistrement au titre de la rubrique 2221 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale).

La société souhaite implanter un champ de panneaux solaires de type photovoltaïque, sur une parcelle attenante au site.

La parcelle du projet, d'une surface de 0,7 ha, appartient à la SIBCAS. C'est une zone en espaces verts régulièrement entretenue (broyage). Elle est située dans la zone industrielle ouest de Surgères, en zone U à vocation économique (industrie, artisanat et de services) selon le PLUi-H de la communauté de communes de l'Aunis Sud.

Les panneaux seront implantés sur des chassis métalliques. Il n'y aura aucune fondation béton au sol. La végétation sera maintenue sous les panneaux et un entretien par écopâturage sera mis en place.

4.2 Objectifs du projet

Selon les estimations du fournisseur, le projet assurera une production globale de 720 MWh/an, soit la consommation annuelle de 240 foyers par an.

Toute l'électricité produite sera auto-consommée pour les besoins du site. L'autoproduction assurera 26% des besoins annuels en électricité. En période diurne (production d'électricité par les panneaux), l'autoproduction assurera 48,7% des besoins. Les onduleurs permettront d'adapter la puissance produite à la puissance consommée par la SIBCAS.

Le projet vise donc à assurer une part importante de l'électricité consommée par le site. Il permettra de participer à l'effort national visant à développer et diversifier les sources de production renouvelables en électricité. Selon le fournisseur, le projet permettra d'éviter le rejet de 46 tonnes de CO₂/an à l'atmosphère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les panneaux seront implantés sur 11 travées de supports métalliques, espacées les unes des autres de 2,18 m. Chaque travée aura une largeur de 4,51 m et une longueur comprise entre 35 et 70 mètres (cf. plan PJ4).

Les supports des travées seront fixés au sol par des pieux battus. Il n'y aura pas de béton utilisé pour les fondations.

Une ligne enterrée sera implantée entre le champ solaire et le local existant qui abrite le transformateur+TGBT de la SIBCAS. A partir du poste, l'électricité sera autoconsommée par la SIBCAS. Le local transformateur+TGBT dispose de parois REI120 et est isolé d'environ 15 mètres des autres locaux de la SIBCAS.

Une voirie empierrée sera aménagée sur les faces ouest, nord et est de la parcelle permettant ainsi d'accéder aux panneaux pour leur entretien.

Ces aménagements sont visibles sur le plan en annexe PJ4.

Après une durée de vie minimale de 40 ans (estimée par le fournisseur), l'installation sera soit remise à niveau soit démantelée. Les panneaux seront recyclés via la filière SOREN financée en éco-participation. L'absence de béton dans le sol facilitera le démantèlement de l'installation et la remise en état de la parcelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les installations seront régulièrement contrôlées par la société qui fournira l'installation.

La végétation sous les panneaux sera entretenue par la mise en place d'un écopâturage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément au décret du 26/12/2022, avec une puissance de 596 kWc, le projet fera l'objet d'une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme (puissance comprise entre 3 et 1000 kWc).

Après réception de l'avis de l'autorité environnementale sur la présente demande d'examen au cas par cas, un porter à connaissance sera constitué et transmis à Préfecture de Charente-Maritime.

La parcelle ne sera pas imperméabilisée : pas de démarche au titre de la nomenclature IOTA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Installations photovoltaïques de production d'électricité au sol	596 kWc
Surface du projet	0,7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZI Ouest
La Maladrie
BP 84
17700 Surgères

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " ° Lat. ° ' " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " ° Lat. ° ' " °

Point d'arrivée :

Long. ° ' " ° Lat. ° ' " °

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La SIBCAS est une ICPE. Elle dispose d'un arrêté d'autorisation en date du 27/09/2002 suite à une demande d'autorisation environnementale. La parcelle du projet est attenante au site de la SIBCAS.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 2,5 km au nord-est du projet (Bois de la petite Moute). Le projet n'aura aucun impact sur cette ZNIEFF de type I.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches classés au titre de l'inventaire des monuments historiques sont situés dans le centre-ville de Surgères entre 1,5 et 2 km au sud-est du projet (Ancien château, aumonerie Saint-Gilles et église Notre-Dame). Le projet ne sera pas visible depuis ces monuments.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique réalisé sur la parcelle du projet a permis de vérifier l'absence de zone humide sur la parcelle. Le diagnostic est joint en annexe de la demande d'examen au cas par cas.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est une zone actuellement en espaces verts qui n'a jamais fait l'objet d'une activité industrielle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi totalité du territoire départemental est classée en Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Surgères, il n'y aucun captage d'eau destiné à la consommation humaine et il n'y a pas de périmètres de protection de captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit sur la commune de Surgères.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est située à environ 7 km au sud-ouest du projet (FR5400429 Marais de Rochefort au titre de la directive habitats). Le projet est relativement éloigné et n'a aucun impact direct sur les habitats de cette zone protégée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble formé par l'église et ses abords comprenant les terrains de l'intérieur de l'enceinte fortifiée est classé par l'arrêté du 22 janvier 1938. Le projet est relativement éloigné et n'est pas visible depuis le site classé (1,5 km). Le projet est situé à l'extérieur de la ZZPPAUP définie par le PLUi-H pour la commune de Surgères.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun prélèvement en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucune extraction de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucune importation de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique réalisé sur la parcelle du projet est joint en annexe. Le diagnostic a conclu que la parcelle, située en zone industrielle (zone U à vocation industrielle, artisanat et services selon PLUI-H), ne présentait au vu de son entretien régulier, ni habitat ni fonctionnalité pour le cortège faunistique présent. Le contexte très urbain et enclavé de la zone n'en fait pas un site écologiquement favorable. Au vu des impacts bruts et résiduels, le projet ne remet pas en cause l'écologie des espèces présentes et/ou susceptibles d'être présentes sur la zone du projet. Aucune demande de dérogation espèces protégées n'est nécessaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de part son éloignement, sa nature, et l'absence de destruction d'habitats, n'aura aucun impact sur la zone NATURA 2000 la plus proche (Marais de Rochefort à environ 7 km).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est attendue sur les zones énumérées au § 5 de la présente demande d'examen.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est située dans une zone industrielle. Elle est aujourd'hui entretenue au même titre que les espaces verts de la SIBCAS. Il n'y aura aucune imperméabilisation de la parcelle. La végétation sous les panneaux sera maintenue et entretenue par écopâturage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aucun PPRT sur le secteur de Surgères.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRN sur le secteur de Surgères.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre et n'est concerné par aucun risque sanitaire. Les panneaux sont sanitaires inertes. La zone industrielle ne présente pas d'établissements susceptibles de générer des impacts sanitaires majeurs.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une fois les panneaux installés, le trafic engendré par le projet sera très limité et uniquement lié aux véhicules de la société qui assurera la maintenance de l'installation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun bruit. La zone industrielle ouest de Surgères n'est pas concernée par d'importantes émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune odeur.</p> <p>La zone industrielle ouest de Surgères n'est pas concernée par d'importantes nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune vibration et n'est concerné par aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune émission de lumière. Il est situé dans la zone industrielle à proximité du bourg de Surgères. Il est donc soumis à l'environnement lumineux local.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune émission atmosphérique directe dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucune émission aqueuse.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucun effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucun déchet en fonctionnement.</p> <p>En fin de vie, le fabricant prévoit un recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 95% pour les panneaux; - à 100% pour les supports métalliques; - à 100 % pour les câbles électriques. <p>Ainsi en fin de vie, l'installation générera une faible quantité de déchets non-recyclables. Les panneaux seront recyclés via la filière SOREN (éco-participation).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par sa nature et son éloignement vis à vis du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager, il n'est à l'origine d'aucun impact. Il est situé en dehors de la ZPPAUP de la ville de Surgères.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle ne fait l'objet d'aucune activité humaine. Elle est située en zone industrielle, attenante à un site industriel, et fait l'objet d'un entretien au même titre que les espaces verts du site. Après réalisation du projet, la parcelle sera maintenue en végétation sous les panneaux avec entretien par écopâturage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Extraits de l'inventaire écologique donné en annexe de la demande d'examen au cas par cas :

La période de réalisation des travaux est prévue entre septembre et octobre, sur une durée estimée à environ 3 semaines. Sur la période projetée pour les travaux, la nidification étant terminée, l'ensemble des groupes faunistiques aura la mobilité suffisante (jeunes compris) pour éviter ou s'éloigner de la zone de travaux. Le chantier se limitera à une intervention durant la période diurne, non impactante pour les principales espèces susceptibles d'être présentes (chiroptères, hérisson, etc.). Il n'y aura aucun travaux de nuit, ceux-ci étant plus impactants sur l'écologie des espèces sensibles.

Durant la phase d'exploitation de la centrale, une clôture perméable à la petite faune (reptiles, mammifères terrestres) sera mise en place en périphérie du site. La clôture en plus d'assurer un rôle de sécurité (anti-intrusion, protection des animaux en écopâturage) permettra de maintenir une perméabilité pour la petite faune et donc des voies de déplacements fonctionnelles. Le passage d'un entretien régulier de la végétation par broyage à un écopâturage raisonné permettra de réduire l'impact du projet sur la biodiversité en créant une niche écologique plus fonctionnelle pour l'entomofaune et l'ensemble des taxons qui en dépendent.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments présentés précédemment, ce projet qui ne nécessite pas de permis de construire, ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une notice descriptive du projet ainsi que le diagnostic écologique de la parcelle d'implantation du projet sont joint en annexe de la présente demande d'examen au cas par cas.

9. Engagement et signature

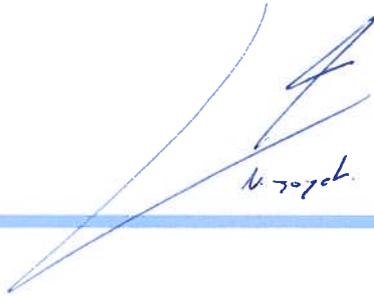
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Surgères

le, 17/01/2023

Signature



16-70706

SIBCAS S.A.S.
au capital de 2 146 000 €
ZI Ouest - BP 84 - 17700 SURGÈRES
Tél. 05 46 27 60 20
RC Rochefort 79 B 12 - APE 1011 Z
Siret 315 251 033 00017